

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 12 mars 2013

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Céline Perrin, scrutatrice, Cyril Chevalley, scrutateur, Cédric Charlet, scrutateur suppléant, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan

Municipalité : Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Jean-Philippe Buffat, Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo, Claude Duvoisin

Excusé : Alain Roy

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 29 / Excusés : 6 / Absents : 0 / Majorité : 15

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	<p>Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée pour ce premier conseil de l'année.</p> <p>Il présente et accueille M. Ueli Leibundgut, municipal d'Essertines, président de l'ASIBP et membre du GT de création de l'ASIRE depuis 2004. Il répondra aux éventuelles questions concernant le préavis municipal sur l'ASIRE.</p> <p>OJ : proposition d'inverser les points 5 et 6 de l'OJ pour libérer le plus vite possible M. Leibundgut, et d'ajouter un point 8 : élection statutaire à l'ASIRE. L'OJ est accepté avec ces modifications.</p>	<p>Séance ouverte à 20h00.</p> <p>L'OJ est adopté</p>
2	PV du 30.10.2012	P. Vallotton	Le PV est adopté à l'unanimité et son auteur remercié.	Le PV du 4.12.12 est adopté
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	<p>Rappel des dates des Conseils de 2013 (mardi à 20h à la grande salle) :</p> <p>-4 juin 2013 -29 octobre 2013 -3 décembre 2013</p>	
4	Communications de la municipalité	D. Bridel	Excuse A. Roy retenu par une autre assemblée.	
4		JP Mitard	Mme Madeleine Hostettler prenant sa retraite, le poste de boursier a été mis au concours. Sur vingt candidatures M. Rolph Gerber a été choisi. Il est né en 1953 et habite Froideville. Il a été 20 ans dans le domaine fiduciaire, et depuis 18 ans il exerce comme boursier (Froideville et Villard-Mendraz). Suite aux fusions de commune le poste de Villard-Mendraz a été supprimé, et nouvellement élu municipal à Froideville, il ne peut cumuler ces deux fonctions. Il entrera en fonction progressivement dès le 1.4.13, puis sera à 40%. J.-P. Mitard se réjouit de pouvoir travailler avec une personne expérimentée.	
4		Ph. Russo	M. Buffat Hermann, doyen du village est décédé, les honneurs ont été rendus cet a-midi. Il demande une minute	

			de silence pour lui et sa famille.	
5	Préavis 2013-01 Création de l'ASIRE	P. Vallotton	Le préavis municipal 2013-02 ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
5	Rapports de la commission ad'hoc	C. Charlet	La commission s'est réunie le 29 janvier et les 12 et 26 février, dont deux fois avec C. Duvoisin, municipal concerné. Elle relève que les contraintes légales ne sont plus respectées avec l'association actuelle. Que le GT présidé par le Préfet propose le regroupement de 45 communes pour 25'000 habitants. Et que la nouvelle entité laisse apparaître une meilleure répartition des investissements planifiés par les associations, en plus des avantages mentionnés dans le préavis. Considérant la complexité du sujet, la commission a demandé à C. Duvoisin de faire venir un représentant du GT ASIRE à la séance du Conseil. En conclusion la commission recommande à l'unanimité au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
5	Rapport de la commission des finances	M.-E. Baumgartner	La commission s'est réunie le 29 janvier en présence de M. C. Duvoisin, municipal. Elle constate que les décisions cantonales imposent cette régionalisation, mais s'interroge sur la réelle nécessité de cette création. Le projet prévoit une augmentation d'environ 5% des coûts par rapport à la situation actuelle. La commission est sceptique quant à ce chiffre. De plus les coûts des transports ne sont pas comptés. La commission recommande instamment aux élus de l'ASIRE de défendre avec vigueur le budget annoncé, soit environ CHF 315.- par habitant. Sous cette réserve la commission des finances recommande au conseil d'accepter les statuts de l'ASIRE et la dissolution des associations existantes, selon le préavis municipal présenté.	
5		C. Duvoisin	Il rappelle en quelques dates les décisions et dates (contenue dans le préavis reçus par les conseillers) de ces dernières années qui ont amené au projet soumis ce jour au conseil. 2003, modification de l'art. 47 de la loi scolaire ; 2006, modification de l'art. 50 de la loi scolaire ; 2007, adoption par le Grand-Conseil du plan directeur cantonal, dont une fiche concerne l'école ; 2008, ratification par le Grand conseil du concordat HarmoS, et entrée en vigueur en 2009 ; sept. 2009, votation populaire sur la « l'école à journée continue » ; 2011, votation populaire sur la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dont le règlement d'application est entré en vigueur en 2012. L'ensemble de ces décisions font que l'association actuelle de l'ASIBP et des trois autres associations existantes ne permettent plus de répondre à toutes ces exigences, et c'est pourquoi il est proposé de créer une seule association pour ce périmètre de 45 communes pour 25'000 habitants. 3500 élèves pour 37 sites. l'ASIRE doit permettre une gestion professionnelle des infrastructures, un soulagement des autorités communales pour la gestion opérationnelle, constituer un partenaire plus important lors d'éventuelles négociations ultérieures, et permettre des coûts des investissements répartis sur un plus grand nombre d'habitants. En juillet 2012 toutes les municipalités concernées ont accepté le projet et à ce jour 15 législatifs l'on accepté. La municipalité demande donc au conseil d'accepter la création et les statuts de l'ASIRE et la dissolution de l'ASIBP.	
5		L. Ciocca	En quoi avons-nous le choix ?	

5		C. Duvoisin	C'est la volonté de l'état, du préfet, la moitié des communes ont déjà acceptés, en espérant les avantages annoncés, et que les coûts seront limités au maximum du possible. Mais en effet le choix n'est pas grand.	
5		J.-M. Buffat	Avant d'accepter des coûts énormes pour les communes seront-elles consultées ?	
5		C. Duvoisin	Les coûts sont conséquents au vu des décisions déjà évoquées, avec ou sans l'ASIRE, mais aussi par l'augmentation du nombre d'élèves. L'augmentation pour la commune ne sera pas liée à l'ASIRE. Vuarrens peut rester en marge, mais nous devrions demander une adhésion comme partenaire et devrions payer des coûts à l'ASIRE, sans pouvoir participer aux discussions.	
5		M.-A. Baumgartner	Le parascolaire : repas, garde après les cours,... Est-ce que ce seront les communes ou l'ASIRE qui devront payer.	
5		U. Leibundgut	Quelque soit l'organisation choisie, nous devons mettre en place l'enseignement décidé par les citoyens par les votations. Et ces structures décidées n'ont toujours pas été créées, car les coûts sont élevés pour les communes ou les petites associations. Avec 25'000 habitants les coûts seront plus dilués donc probablement plus supportables. Le parascolaire sera pris en compte par une planification qui sera gérée par l'ASIRE. Cela coutera plus pour des structures qui doivent être créées, avec ou sans l'ASIRE.	
5		P. Giltay	L'accueil parascolaire existe depuis longtemps chez nos voisins. Ce n'est pas trop tôt que cela se fasse chez nous.	
5		R. Pedrazzini	Quel est l'avancement du projet, quelles autres communes ont déjà acceptés :	
5		U. Leibundgut	Toutes les communes ont acceptés pour l'instant, mais ne sait pas combien il en reste encore.	
5	Vote sur le préavis 2013-01	P. Vallotton	Plus personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter le préavis municipal relatif au préavis municipal 2013-01: Nombre de votants : 28 Oui : 23 Non : 0 Abstentions : 5 C. Duvoisin remercie le conseil pour sa confiance.	Le préavis municipal 2013-01 est accepté
6	Préavis 2013-02 Bouclage réseau d'eau Le Chauchy	P. Vallotton	Le préavis municipal 2013-02 ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	

6	Rapport de la commission ad'hoc	F. Verly	La commission s'est réunie le 19 février en présence de J.-Ph. Buffat, municipal. Pour permettre les constructions en cours sur La Croix nécessitaient de déplacer la conduite d'eau reliant le réservoir à la rue de la Croix. Le tronçon reliera directement Le Chauchy à la conduite de l'AIAE entre le réservoir et la chambre de comptage « Les Carres ». Ces travaux consistent à se brancher sur la conduite de l'AIAE et à alimenter le Chauchy avec une conduite PE d'un diamètre 160 jusqu'à la hauteur du DP 139. Le coût prévu est de CHF 46'440.- Au vu des informations lues dans le préavis et entendues du municipal, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.	
6	Rapport de la commission des finances	P. Favez	La commission s'est réunie le 19 février en présence de J.-Ph. Buffat, municipal. Le segment d'alimentation est rendu nécessaire par les nouvelles constructions dans le quartier. Il s'agit de travaux d'entretien qui ont été prévus dans le plan d'investissement et pourront être financés par les actifs de la commune, sans recourt à l'emprunt. La commission des finances recommande aux conseillers d'accepter le préavis municipal 2013-02 tel que présenté.	
6	Préavis municipal	J-Ph. Buffat	Explique à l'aide d'un plan les travaux prévus pour situer le tronçon supprimé et le nouveau.. Un subside de 8900.- sera reçu de l'ECA.	
6		J. Wagnière	S'étonne du calibre de la conduite qui est plus petit à l'intérieur.	
6		J.-P. Buffat	Le municipal a suivi les conseils de spécialistes ayant proposé le 160, mais n'est pas opposé à poser du 200.	
6		J. Wagnière	Il s'agit d'une des deux introductions principales du village, il est donc important de garder un diamètre suffisant.	
6		J.-Ph. Buffat	Il est possible de repousser le projet.	
6		J.-P. Mitard	Le surcout du changement du diamètre ne sera pas important, ce d'autant plus que la subvention ECA n'avait pas été budgétée. Il demande que le conseil permette au municipal de chercher la réponse sans que cela reporte la décision au Conseil de juin.	
6		P. Vallotton	Le préavis indiquant le diamètre, il faut l'accepter tel quel, ou modifier le préavis par un amendement.	
6		J.-M. Buffat	On peut faire confiance à la municipalité pour qu'elle fasse le nécessaire et accepter le préavis.	
6		G. Buffat	Il suffit de signaler que les 160 sont le diamètre intérieur.	
6		J. Wagnière	Estime que la modification du diamètre coutera env. 1500.-. Il propose un amendement au préavis: tracer les mots « d'un diamètre 160 ».	

6		Ciocca	N'est-ce pas aux propriétaires de financer les travaux ?	
6		JPB	Non. La servitude contraint le propriétaire de laisser faire les travaux, mais c'est bien à la commune de les financer.	
6	Vote sur le préavis 2013-02	P. Vallotton	<p>Plus personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'amendement proposé : supprimer « d'un diamètre 160 » :</p> <p>Nombre de votants : 28 Oui : 28 Non : 0 Blancs : 0</p> <p>Vote pour le préavis municipal 2013-2, amendé :</p> <p>Nombre de votants : 28 Oui : 28 Non : 0 Absentions : 0</p> <p>JP Buffat remercie le conseil pour son unanime confiance.</p>	Le préavis municipal 2013-02 est accepté
7	Propositions individuelles	P. Giltay	Au nom de nombreux habitants, demande d'introduire une benne à plastic.	
7		D. Bridel	En l'absence du municipal concerné, le syndic fera suivre la question à la prochaine séance de municipalité.	
7		G. Buffat	La Satom s'est approchée de certaines communes pour mettre à disposition des bennes pour le plastic gratuitement. A voir si compatible avec notre société de triage.	
7		D. Bridel	Sera transmis au municipal concerné.	
7		F. Provost	Invite à voir l'émission « à bon entendeur », où est expliqué le tri de onze plastics différents.	
7		P. Roulin	Communications et envois au CC par e-mail : qu'en est-il ?	
7		P. Vallotton	Pas assez d'intérêt. Gestion du site et difficulté car tous n'en veulent pas.	
7		P. Bouvier	Swisscom offre un réseau insuffisant à Vuarrens : peut-on espérer une meilleure couverture ?	

7		J.-P. Mitard	Ne sait pas, mais Swisscom est une grande entreprise privée, et une petite commune ne fait pas le poids lors de négociations. Profite de signaler que la possession d'actions d'entreprises, comme celles de Romande Energie en possession de la commune, est une façon de garder un certain pouvoir sur les décisions.	
7		L. Ciocca	Revient sur le plastic : c'est léger alors que la commune est taxée au poids et les habitants sont taxés au sac : nous subventionnons les autres communes !, et d'autres communes proches récupèrent le plastic, pourquoi pas Vuarrens ? Les litières des animaux domestiques ne sont plus acceptées, pourquoi ?	
7		D. Bridel	Sera transmis au municipal concerné.	
7		F. Provost	Pourquoi le câble (télé-réseau) n'est pas disponible à Vuarrens ?	
7		J.-P. Mitard	Il y a de nombreuses années la commune avait décidé de ne pas installer le câble à Vuarrens. Et en 2007-08 la commune a payé CHF 55'000.- pour l'installation d'un haut débit par Swisscom pour toute la commune. Aujourd'hui aucune entreprise ne viendra investir pour du câble à Vuarrens.	
7	Propositions individuelles	M.-A. Baumgartner	Des ralentisseurs sont prévus, mais qu'en est-il de l'amélioration des passages piétons ?	
7	Propositions individuelles	H. Gerber	Deux passages piétons sont prévus de pairs avec les ralentisseurs, sous réserve de la décision des services compétents, toutes les démarches administratives sont en cours. Mais Vuarrens ne sera jamais Yverdon...	
8	Election statutaire d'un membre et d'un suppléant de l'ASIRE	P. Vallotton	Vuarrens sera représenté par un délégué du Conseil et un délégué de la municipalité qui sera C. Duvoisin. Ne trouvant pas dans les règlements si cette élection peut se faire à main levée, il demande au conseil d'accepter cette façon de voter, qui est acceptée à l'unanimité. Pascal Roulin se présente comme membre. Vote : Pascal Roulin est élu à l'unanimité. Raphael Pedrazzini se propose comme suppléant. Vote : Raphaël Pedrazzini est élu à l'unanimité moins une abstention.	Election de P. Roulin comme membre, et R. Pedrazzini comme suppléant à l'ASIRE
	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation.	Fin du conseil à 21h15

PV adopté par le Conseil Communal le 04.06.2013

Le président:

Le secrétaire: